

Conseil Municipal du 22 juin 2016
DÉLIBÉRATION N°CM-16-079

<u>OBJET</u> :	Budget supplémentaire 2016 - Ville, Assainissement et Eau
-----------------------	--

Direction : Finances

Service : Exécution budgétaire et comptable

Rapporteur : Madame Marie-Claude LALLIAUD

Exposé :

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- résultat de la section d'investissement,
- reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.

Le budget supplémentaire conserve la même présentation que le budget primitif, à savoir le budget principal et les budgets annexes, ces budgets annexes étant organisés par des instructions comptables différentes du budget principal.

Le budget supplémentaire de la Ville s'équilibre globalement, en dépenses et en recettes, à 27M€.

En section de fonctionnement, le BS 2016 s'équilibre à hauteur de 5,2M€.

En section d'investissement, le BS présente des recettes de 16,2M€ et des dépenses de 11,2M€, compte tenu du solde des restes à réaliser de 5M€.

Ce budget supplémentaire traduit la situation financière maîtrisée de la Ville, qui bénéficie de la progression de son épargne en 2015 et d'un travail soutenu de recherche de subventions. De nouveaux projets peuvent ainsi être déployés au profit des Gargeois.

FONCTIONNEMENT :

En dépenses de fonctionnement, le principal poste est constitué par l'augmentation du virement à la section d'investissement à hauteur de 5M€ : les nouvelles recettes de la Ville ont été affectées prioritairement à l'investissement, à hauteur de 95%.

Des nouveaux projets ont également été inscrits, avec des actions renforcées en faveur de la formation du personnel et de la politique culturelle (Oposito et grande école du numérique).

En recettes de fonctionnement, le solde d'exécution reporté constaté au compte administratif est de 2,8M€.

La Ville bénéficie également de nouvelles recettes issues de la communauté d'agglomération.

Enfin, le budget supplémentaire procède aux différents ajustements concernant les dotations de l'Etat entre les montants prévus au BP et ceux finalement notifiés.

INVESTISSEMENT :

Les principales dépenses du BS 2016 sont des dépenses d'équipement. On peut ainsi citer :

- L'acquisition du terrain SERVITER rue Colonel Fabien : 470 100 €
- L'acquisition pour l'accès du petit bois Jaurès : 130 200 €,
- Les travaux du chauffage du groupe scolaire Prévert : 350 000 €
- Les travaux d'aménagement du quartier des Doucettes : 265 000 €
- Les travaux de sol et de gradins de Lino Ventura : 500K€,

En recettes d'investissement, sont inscrites plusieurs subventions obtenues par la Ville depuis le vote du BP, qui viendront limiter la charge supportée par les Gargeois, et qui portent notamment sur la future crèche Môquet, les jardins familiaux, le numérique dans les écoles,...

- Subvention DPV crèche Guy Môquet : 838 000 €
- Subvention CAF Guy Mocquet : 262 000 €
- Subvention CD 95 crèche Guy Mocquet : 168 526,68 €
- Subvention Etat Jardins familiaux : 160 420 €
- Subvention DDU 2011 petit bois Jaurès : 154 525 €
- Subvention DPV 2015 informatique scolaire : 140 000 €

Enfin, ce budget supplémentaire permet à la Ville de diminuer le recours à l'emprunt prévu en 2016 de près de 2,2M€, ce qui renforcera les marges de manœuvre financières pour les nombreuses opérations à venir des prochaines années.

Délibération :

Madame LALLIAUD rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1 et suivants,

Vu les instructions budgétaires et comptables,

Vu les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes de la Ville pour l'exercice 2016, les comptes administratifs pour l'exercice 2015,

Vu les projets de budget supplémentaire pour le budget principal et les budgets annexes de la Ville,

Considérant que le budget supplémentaire a pour fonction d'incorporer dans le budget 2016 les restes à réaliser et les résultats dégagés par le compte administratif 2015, ainsi que d'ajuster les crédits en dépenses et les prévisions de recettes.

Oùï l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

▶ **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 27 084 987,04 euros,

▶ **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 2 244 770,05 euros,

▶ **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 1 887 038,78 euros,

Pièces jointes :

- Budget supplémentaire 2016 du budget principal de la Ville
- Budget supplémentaire 2016 du budget annexe de l'Eau
- Budget supplémentaire 2016 du budget annexe de l'Assainissement.